

Pour une reconstruction de la justice pénale internationale

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Pour une reconstruction de la justice pénale internationale : réflexions autour d'une complémentarité élargie / Iryna Grebenyuk ; préface de Geneviève Giudicelli-Delage,...

A pour autre édition sur un support différent : Pour une reconstruction de la justice pénale internationale réflexions autour d'une complémentarité élargie Iryna Grebenyuk 2016

Auteur(s) : Grebenyuk, Iryna (1985-....)

Autre(s) responsabilité(s) : Giudicelli-Delage, Geneviève (Préfacier)

Publication : [Bayonne] : Institut universitaire Varenne, DL 2018

Diffusion / Distribution : [Bayonne] : Institut universitaire Varenne

Description matérielle : 1 vol. (XV-497 p.) : couv. ill. en coul., portr. ; 24 cm

Collection : Collection des thèses n°162

ISBN : 978-2-37032-187-9

EAN : 9782370321879 br.

Appartient à la collection : Collection des thèses (Fondation Varenne) 1953-986X 162

Classification décimale Dewey : 341.552

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. [419]-466. Notes bibliogr. Index

Note de thèses et écrits académiques : Texte remanié de Thèse de doctorat Sciences juridiques Paris 1 2016

Résumé ou extrait : La 4ème de couv. indique : "Selon la lecture classique du principe de complémentarité, le Statut de Rome confère à la Cour pénale internationale (CPI) une fonction purmeent supplétive : elle n'a vocation à intervenir que si l'ordre juridique national, ayant la compétence prioritaire sur le crime international, est défaillant. La présente thèse part de l'insuffisance de cette lecture et propose d'élargir la définition de la complémentarité pour la fonder sur l'idée d'interaction et de partenariat des

ordres juridiques international et national, et, ce faisant, plaide pour une reconstruction de la justice pénale internationale s'appuyant sur une nouvelle répartition du contentieux des crimes internationaux à la fois légitime et efficace. A cette fin, dans l'ordre international, l'auteur préconise, d'un côté, d'instaurer une primauté sélective de la CPI pour les hauts dirigeants étatiques ayant conçu et dirigé le dessein criminel, et d'un autre côté, pour le contentieux ne concernant pas ces auteurs, d'impulser une nouvelle dynamique de complémentarité qui permettrait d'associer l'Etat à la procédure menée par la CPI, grâce à une dissociation des phases du procès (dissociation enquête/poursuite ou jugement sur la culpabilité/prononcé de la peine). Dans l'ordre étatique, il conviendrait de renforcer la mise en oeuvre de deux perspectives conjointes : d'une part, devrait être confortée la restauration de la paix sociale grâce à des commissions de vérité inspirées de la théorie de justice restaurative ; d'autre part, devraient être diversifiés les mécanismes de lutte contre l'impunité consistant à recourir à la justice accélérée (plaidoyers de culpabilité, pratiques ancestrales), ainsi qu'à la technique des juridictions pénales hybrides."

Sujet - Collectivité : Cour pénale internationale

Sujet - Nom commun : Tribunaux criminels internationaux

Droit pénal international

Complémentarité (droit)